

Repères

pour une pastorale des migrants

**mise à jour :
septembre 2019**



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

**PASTORALE DES MIGRANTS
ET DES PERSONNES ITINÉRANTES**

COMMISSION ÉPISCOPALE POUR LA MISSION UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE
PASTORALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES ITINÉRANTES

58, avenue de Breteuil - 75007 Paris

Tél. 01 72 36 69 47 – migrants@cef.fr – <http://migrations.catholique.fr/>

Table des matières

Introduction , par Mgr Georges Colomb	3
La pastorale des migrants, qu'est-ce que c'est ?	4
Manifester la sollicitude de l'Église envers tous les migrants	
Contribuer à la naissance d'une Église vraiment catholique	
Le délégué diocésain à la pastorale des migrants	7
Témoignages de délégués	
Les aumôneries catholiques de la migration	11
Le coordinateur national des aumôniers	
Un temps fort et des actions variées	12
Une « Journée mondiale du migrant et du réfugié »	
Quelques exemples d'actions possibles	
Les partenaires de la pastorale des migrants	14
Le partenariat, une dynamique de la mission	
Un panel de partenaires	
Vivre un partenariat constructif	
Bibliographie	15
Glossaire de la pastorale des migrants	16

Introduction

Les migrations politiques, économiques et religieuses d'individus et de communautés entières ne sont pas un phénomène marginal et temporaire, lequel nécessiterait une réponse d'urgence, mais sont devenues un phénomène structurel et donc durable qui implique tous les pays et affecte profondément la vie sociale, culturelle, religieuse et économique, aussi bien des pays de départ que des pays d'accueil. C'est la conviction de la Commission épiscopale pour la mission universelle de l'Église.

Dans la sphère religieuse, cette situation génère des changements considérables. Non seulement, de nombreux croyants font l'expérience de la coexistence avec des croyants d'autres religions, ce qui est pour beaucoup une chose nouvelle, mais aussi, à l'intérieur des Églises catholiques locales, l'arrivée de catholiques d'une autre langue maternelle et/ou d'une autre culture nationale et ecclésiale bouleverse les équilibres établis jusque-là.

Ces repères, proposés par la Commission épiscopale avec la participation du Service national de la pastorale des migrants et des personnes itinérantes, n'ont pas pour prétention de remplacer ni même d'actualiser les documents de référence de la théologie pastorale de la mobilité humaine. Notre objectif est plutôt de présenter des grandes lignes de la pastorale des migrants et de pointer certains critères qu'il semble important d'avoir à l'esprit au moment de préciser un projet pastoral diocésain.

La pastorale des migrants, comme toutes les autres pastorales, est un travail toujours en cours, elle est au service des diocèses. Nous espérons que cet instrument pourra être utile dans le discernement continu que ce défi pastoral demande.

Mgr Georges Colomb
Évêque de La Rochelle et Saintes,
membre de la Commission épiscopale pour la mission universelle de l'Église
au titre de la pastorale des migrants

LA PASTORALE DES MIGRANTS, qu'est-ce que c'est ?

Manifester la sollicitude de l'Église envers tous les migrants

➤ Permettre que tous « aient la vie, la vie en abondance » (Jn 10, 10)

La pastorale des migrants manifeste la sollicitude de l'Église envers tous les migrants, quelle que soit leur appartenance religieuse ou culturelle. Par elle, l'Église rend présent l'amour de Dieu manifesté pour tous en Jésus Christ, et témoigne de la volonté de Dieu que tous « aient la vie, et la vie en abondance » (cf. Jn 10, 10).

Le pape François propose quatre verbes pour articuler l'engagement de l'Église avec et en faveur des migrants et les réfugiés :

- **accueillir,**
- **protéger,**
- **promouvoir,**
- **intégrer.**

Il rappelle ainsi que les actions de l'Église concernent l'urgence du premier accueil mais aussi la protection des personnes vulnérables et l'engagement pour une législation respectueuse des droits humains fondamentaux. Elles visent la promotion d'une vie digne pour chacun et la reconnaissance des personnes migrantes. Elles cherchent à sensibiliser les sociétés civiles comme les communautés ecclésiales. Elles favorisent l'intégration des migrants dans une diversité réconciliée.

La sollicitude de l'Église visera toujours les personnes dans la globalité de l'existence : l'attention aux aspects matériels (nourriture, logement, apprentissage du français, emploi, santé, papiers, etc.) est indissociable de l'attention aux aspects humains et spirituels de la vie : souffrances, questionnements, joies, quêtes de sens, expériences de foi.

➤ Accorder une attention spécifique à la dimension de foi

La pastorale des migrants porte le souci spécifique de la dimension de foi, dimension souvent peu prise en compte par les autres acteurs de la solidarité, fortement marqués par le souci de la laïcité qui imprègne la société française. En lien avec des représentants d'autres confessions et d'autres religions, elle cherche à aider les migrants croyants à vivre leur foi en France.

La foi des chrétiens autochtones est aussi concernée. La pastorale des migrants invite en effet ces derniers à se mobiliser pour l'accueil au nom de leur foi et à devenir, au sein de la société et dans le contexte migratoire actuel, des ferments de paix et de communion. Par cette mobilisation, l'Église se fait promotrice d'une véritable culture de la rencontre et de l'accueil.

**UNE PASTORALE SPÉCIFIQUE,
DICTÉE PAR LA DIVERSITÉ CULTURELLE**

À l'arrivée en France, la langue, l'origine, la culture, l'appartenance ethnique ou bien encore les différences de tradition font souvent obstacle à une insertion pleine et rapide des migrants catholiques dans l'Église locale. Privée d'un soutien communautaire, leur foi peut alors se retrouver fragilisée. Si l'on n'y prend garde, le risque existe d'un véritable déracinement spirituel. Dans ce contexte, un accompagnement tenant compte de la dimension culturelle de la foi et de la vie ecclésiale est nécessaire. Le plus souvent, celui-ci est assuré dans un premier temps au sein de communautés ethniques et/ou linguistiques.

Contribuer à la naissance d'une Église réellement catholique

Après le concile Vatican II, l'Église a pris conscience des limites d'une pastorale migratoire mono-ethnique, laquelle, en focalisant les communautés sur leur propre culture, les exposait au risque d'un repli sur soi culturel. Peu à peu, une nouvelle perspective a émergé, affirmant comme ultime objectif la pleine communion entre les différentes communautés ecclésiales. D'une pastorale « pour les » migrants, la pastorale des migrants est ainsi devenue une pastorale « pour tous », chemin vers l'avènement d'une Église réellement catholique.

**UN CHEMIN D'INSERTION
RESPECTUEUX DES SITUATIONS INDIVIDUELLES**

Les situations de vie étant variées, le chemin de cette insertion ne se fera ni au même rythme, ni de la même façon pour tous les migrants. Il devra en effet prendre en compte des facteurs aussi différents que l'âge auquel la personne a migré, le caractère plus ou moins traumatique de son parcours migratoire, le degré d'éloignement culturel du pays d'origine, etc.

► La constitution de communautés concrètement catholiques...

Une fois passés les premiers temps de l'arrivée en France, les migrants sont invités à envisager une pleine insertion dans l'Église locale. Loin de ne concerner que les migrants, les conséquences de cette insertion se font sentir pour tous. Le défi pastoral n'est plus « *que devons-nous faire pour les migrants ?* » mais « *ensemble, quelle Église voulons-nous être ?* »

L'autre – migrant pour l'autochtone ou autochtone pour le migrant – n'est plus un intrus qui surprend et dérange mais un messenger de Dieu qui rompt la monotonie du quotidien, la routine et vivifie la foi. Son patrimoine culturel ne relève pas de l'ornement folklorique mais d'un don de l'Esprit, contribution essentielle à la vie de l'Église.

➤ **... qui permettent à l'Église de redécouvrir sa vraie nature**

« Les migrations offrent ainsi aux Églises locales l'occasion de vérifier leur catholicité », laquelle « consiste non seulement à accueillir les différentes ethnies, mais surtout à réaliser leur communion », sachant que « dans l'Église, le pluralisme ethnique et culturel ne constitue pas un état de choses à tolérer parce que transitoire », mais qu'il « est au contraire une dimension structurelle qui lui est propre. L'unité de l'Église n'est pas faite d'une origine et d'une langue communes, mais de l'Esprit de Pentecôte » (*Erga migrantes caritas Christi*, n° 103).

**UNE EXPERTISE INTERCULTURELLE
AU SERVICE DE L'ÉGLISE**

Le chemin vers la communion dans la diversité implique tous les aspects de la vie chrétienne : liturgie, catéchèse, catéchuménat, pastorale des jeunes, etc. Sur ce chemin, l'expertise interculturelle des acteurs de la pastorale des migrants, forgée dans le partage avec les migrants eux-mêmes, constitue un soutien précieux pour les autres services d'Église.

Le travail avec les migrants permet à l'Église de redécouvrir sa nature et de mieux comprendre les multiples facettes de l'humanité. L'exode, la migration, le pèlerinage, la marche, le renouvellement, l'universalisme sont au cœur de la foi chrétienne, née en dépassant les limites ethniques, nationales et juridiques du judaïsme. L'attention portée à l'étranger, au nouveau venu et au différent, redonne aux paroisses leur sens étymologique originel de « lieux d'exilés » (*paroikiai*, cf. première lettre de saint Pierre, apôtre), où la vie est vécue comme une transformation perpétuelle, dans un esprit missionnaire toujours présent.

LE DÉLÉGUÉ DIOCÉSAIN à la pastorale des migrants

Chaque évêque peut, s'il le souhaite, nommer un délégué à la pastorale des migrants. Dans certains diocèses, la présence visible des migrants rend cette nomination évidente. Dans d'autres, celle-ci semble plus accessoire. Quelle que soit la décision prise, celle-ci doit toujours reposer sur un examen attentif de la réalité démographique et sociologique du diocèse en gardant à l'esprit que certaines communautés migrantes se montrent parfois plus discrètes que d'autres ou encore que certains migrants peuvent être isolés, dans le rural notamment.

CHOISIR UN DÉLÉGUÉ À LA PASTORALE DES MIGRANTS

Si un engagement social peut être un critère du choix d'un délégué, il convient de garder à l'esprit l'orientation essentiellement pastorale de la mission. Le délégué sera d'autant plus à même d'exercer sa mission qu'il est solidement ancré dans la foi et doté d'un sens fort de l'appartenance ecclésiale.

➤ L'importance de la lettre de mission et du dialogue avec l'évêque

Recevant mission de son évêque, le délégué met en œuvre la pastorale des migrants selon les priorités établies par ce dernier. Outre les responsables des paroisses auxquels il offre son expertise, le délégué doit avoir à cœur d'établir des liens avec les membres des différentes communautés de la migration et de collaborer avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'œuvrer en faveur des migrants, services diocésains ou acteurs de la société civile.

La mission d'un délégué gagne à être encadrée par une lettre de mission. Celle-ci constitue en effet une référence essentielle et l'aide, tout au long de la mission, à se situer de façon juste, notamment dans la collaboration avec les acteurs de la société civile. Une telle lettre peut structurer un dialogue régulier avec l'évêque.

➤ L'importance de savoir s'entourer

Étant donné le caractère multiforme et la complexité de la mission, le délégué gagnerait à s'entourer d'une équipe diocésaine. Si la composition de cette équipe doit être pensée en fonction des orientations spécifiques établies par l'évêque, il sera quoiqu'il en soit essentiel de placer en situation de responsabilité des personnes elles-mêmes issues de la migration.

➤ **Les rencontres provinciales**

La plupart des délégués diocésains à la pastorale des migrants vivent des temps de rencontre avec les autres délégués de leur province. Ces rencontres, qui constituent des lieux d'échange et de partage mais aussi des lieux de ressourcement ou de formation, sont d'une grande importance pour permettre au délégué d'assumer avec efficacité et sérénité sa mission.

➤ **Le coordinateur provincial**

Dans chacune des provinces, les délégués diocésains désignent, normalement, un coordinateur provincial entre eux. Celui-ci facilite les liens entre les délégués diocésains de la province ; il convoque et anime les rencontres provinciales. Il assure également le lien avec le Service national à travers l'envoi des convocations et comptes rendus des rencontres provinciales et en représentant la province à la Commission nationale qui se réunit deux fois dans l'année à Paris.

➤ **Le prêtre accompagnateur**

Si un laïc reçoit mission comme délégué diocésain, il est habituellement soutenu par un prêtre accompagnateur. La mission de celui-ci, précisée par l'évêque, englobe le plus souvent les dimensions suivantes :

- Le prêtre accompagnateur a un rôle de conseil auprès du délégué diocésain et de son équipe. Il les aide à regarder à la manière du Christ et à vivre leur mission dans la tradition de l'Eglise. Il soutient ainsi l'équipe dans son discernement.
- Il est particulièrement attentif aux besoins spirituels des migrants et des personnes engagées avec eux.
- Il favorise l'expression et le partage de la foi et veille à la nourrir, la célébrer et à en témoigner. Il se rend disponible pour la célébration des sacrements.
- Il soutient le délégué dans les liens avec les paroisses, le diocèse et l'évêque.

La mission du prêtre accompagnateur dans une aumônerie catholique de la migration, accompagnant un coordinateur national laïc, est comparable à celle d'un prêtre accompagnateur d'un service diocésain.

TÉMOIGNAGES DE DÉLÉGUÉS

Des chrétiens éloignés de l'Église remis en route



À 35 ans, épaulé par une solide équipe, N. est le plus jeune responsable d'un service diocésain. Un poste de salarié à plein temps voulu par l'évêque, et un chouette défi pour celui qui a dû se former à la jungle des dispositifs et du vocabulaire liés aux migrants. Diplômé dans l'animation et en management associatif, N. a été animateur ACE (Action catholique des enfants) durant quatorze ans. Une connaissance du terrain qui se révèle un atout. Car c'est bien tout le diocèse qui est mobilisé pour «des accompagnements fraternels, culturels et spirituels». N. accompagne vingt collectifs paroissiaux engagés pour héberger des migrants, les aider sur le plan administratif ou les emmener aux Restos du cœur. Selon N., «*via la pastorale des migrants, de nombreux pratiquants ont donné sens à leur foi et des chrétiens éloignés de l'Église se sont remis en route*».

Faire vivre un esprit de communion



Passionnant mais pas simple.» C'est ainsi que M. qualifie son poste de salariée du diocèse, dans des réalités loin de son autre mi-temps, un poste d'ingénieur. Dans sa mission, M. tente de «*faire vivre un esprit de communion*», à travers des célébrations (comme la messe des peuples) ou des fêtes (autour de Notre-Dame-de-Vailankanni, le Lourdes indien) avec «*Marie comme passerelle entre toutes les religions*». «*On a toujours trop vite fait de résumer la complexité de l'autre. Il y a un lâcher prise à vivre par rapport à nos cadres, notre rationalité. On est toujours surpris par l'altérité dans de petites choses telles que le rapport au temps ou l'organisation d'une fête*», témoigne M. Pour sensibiliser les acteurs pastoraux à l'interculturel, M. organise des formations : «*Familles d'ici et d'ailleurs*» à l'occasion du Synode sur la famille (2014), «*le deuil et la mort selon les cultures*» pour les équipes funéraires, etc.

Lier foi et ouverture sur le monde



Fils d'un capitaine au long cours, P. a toujours été «*branché sur le monde*». Attiré depuis toujours par «*l'étranger*», il a expérimenté comme expatrié «*la difficulté de se faire comprendre et le regard des autochtones*». Sa mission de délégué diocésain à la pastorale des migrants lui permet de relier encore davantage sa foi et l'ouverture à d'autres cultures et langues. À un an de la retraite, P. y consacre week-ends et soirées : «*Plus qu'un bénévolat, un apostolat !*» Habitant un diocèse frontalier avec l'Italie, P. s'engage avec les équipes locales de la pastorale des

migrants pour fournir des produits d'hygiène et des vêtements aux réfugiés qui passent la frontière « *afin de leur redonner une dignité* ». Dans le diocèse, vingt-cinq familles se sont portées volontaires pour accueillir des demandeurs d'asile dans le cadre du programme Welcome.

Faire reconnaître l'apport des migrants à l'Église



Les récits missionnaires ont bercé son enfance. Souvenirs de Chine de l'oncle d'une de ses grands-mères, lettres de Madagascar d'une religieuse, amie de son autre grand-mère et, à l'âge de 11 ans, la visite d'un prêtre devenu évêque au Pérou, qui l'a « *illuminé de joie* ». Fasciné par l'ailleurs, la découverte de soixante-douze nationalités dans son diocèse, rural et enclavé, a été pour le Père R. « *une découverte extraordinaire* ». D'abord aumônier de l'importante communauté portugaise de son diocèse, il œuvre aujourd'hui à faire reconnaître « *l'apport des migrants* » à l'Église locale et à la province ecclésiastique. Il a notamment contribué à créer une « Fête des peuples » inter-associative. Avec les scouts, il organise chaque année une journée d'hospitalité interculturelle et gastronomique. Dans sa paroisse, il dit veiller « *en père de famille* » sur les douze Sénégalais et Burkinabés de l'équipe de foot locale.

LES AUMÔNIERS CATHOLIQUES de la migration

Les catholiques venus d'ailleurs se réunissent parfois, en plus de leur paroisse, dans des aumôneries, avec d'autres catholiques de la même origine.

Si la taille de la communauté migrante le justifie, l'évêque peut choisir de nommer un aumônier spécifiquement chargé de l'accompagner. Celui-ci aura pour mission de défendre l'identité ethnique, culturelle, linguistique et rituelle de la communauté, mais aussi de la conduire vers une juste intégration, évitant aussi bien l'écueil de l'assimilation que celui de la ghettoïsation.

Cet accompagnement pourra être réalisé au sein d'une paroisse personnelle (paroisse exclusivement dédiée à la communauté), d'une paroisse locale avec mission ethnique ou linguistique (paroisse territoriale prenant en charge un groupe de fidèles étrangers) ou encore au sein d'une zone (action pastorale en faveur d'immigrés relativement intégrés à la société).

Quoiqu'il en soit de la forme retenue pour cet accompagnement spécifique, on ne saurait trop insister sur le besoin de communion profonde entre les aumôneries de la migration et les paroisses territoriales. De manière générale, toutes les occasions doivent être saisies pour impliquer les migrants relevant de ces aumôneries dans la vie paroissiale locale.

CHOISIR UN AUMÔNIER DE LA MIGRATION

L'aumônier joue le rôle d'un pont reliant la communauté des immigrés et celle qui accueille. C'est pourquoi il est indispensable qu'il connaisse et apprécie la culture du lieu où il est appelé à exercer son ministère, qu'il en parle la langue, qu'il sache dialoguer avec la société dans laquelle il vit et qu'il fasse respecter et estimer le pays d'accueil, jusqu'à l'aimer et le défendre.

Le coordinateur national des aumôniers

Auprès des aumôniers diocésains, le coordinateur national, lorsqu'il existe, joue un rôle de vigilance fraternelle, de modération et de lien entre les différentes communautés. Il n'a pas de compétence directe sur les migrants qui sont soumis à la juridiction des Ordinaires du lieu. À ce jour, 21 aumôneries de la migration sont reconnues au niveau national.

UN TEMPS FORT et des activités variées

Une « Journée mondiale du migrant et du réfugié »

Instituée en 1914, la Journée mondiale du migrant et du réfugié est une « *journée de prière, d'action et de sacrifice* », sur un thème, différent chaque année, choisi par le Pape. Son message à destination de la communauté chrétienne permet de l'approfondir.

Lors de cette journée mondiale, les catholiques sont invités à prêter une attention particulière à la situation des migrants et des réfugiés et à mettre en œuvre, là où ils se trouvent, des initiatives concrètes d'accueil et de fraternisation. Un dossier d'animation et d'approfondissement est proposé par le Service national de la pastorale des migrants.

LA PLUS ANCIENNE JOURNÉE MONDIALE

Au cours de l'année, l'Église catholique célèbre plusieurs « journées mondiales ». À travers ces journées, elle cherche à sensibiliser les fidèles catholiques sur des thèmes de grande importance (la paix, les vocations, les pauvres, etc). La Journée mondiale du migrant et du réfugié est la plus ancienne de toutes.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS POSSIBLES

Les missions du délégué diocésain à la pastorale des migrants varient selon les réalités locales et les orientations définies par l'évêque. Les actions découlent de ces préalables.

- À l'occasion d'un temps fort de la vie ecclésiale et/ou liturgique (Journée mondiale du migrant et du réfugié, Pentecôte, Semaine missionnaire mondiale, etc.), **organiser une fête diocésaine de la fraternité** : célébration, repas partagé, spectacle, pièce de théâtre, danses...
- **Animer un groupe de partage de vie et de partage biblique** pour des femmes migrantes originaires de différents pays d'Afrique et d'Asie. De telles rencontres permettent de nourrir sa foi, de tisser des liens, mais aussi parfois d'oser s'exprimer sur des événements vécus.

- En partenariat avec d'autres (CCFD-Terre Solidaire, Secours catholique, SSVF, etc.), **proposer des formations à l'interculturel** aux différents acteurs pastoraux du diocèse (catéchistes, service des funérailles, etc.) pour un accompagnement pastoral des migrants plus adapté.
- En partenariat avec l'Enseignement catholique, **organiser des sessions de sensibilisation** dans les collèges et lycées du diocèse pour informer sur les causes de la migration et sur les conditions de vie des migrants à leur arrivée en France.
- **Proposer** aux acteurs engagés auprès des migrants **des temps pour se ressourcer et relire** leur action à la lumière de l'Évangile. Chaque rencontre comporte un temps d'enseignement, (théologique, biblique, spirituel, anthropologique, etc.) et un temps de partage libre.
- **Animer un collectif d'associations** et/ou de particuliers réunis pour héberger une famille de réfugiés et lui offrir un accompagnement vers l'insertion : aide aux démarches administratives, apprentissage du français, scolarisation des enfants, aide à la recherche d'emploi, etc.

LES PARTENAIRES de la pastorale des migrants

Le partenariat, une dynamique de la mission

Les acteurs de la pastorale des migrants travaillent en réseau avec différents acteurs du défi migratoire. Ce travail en réseau permet de répondre efficacement aux besoins des migrants, en permettant un recours à des compétences – juridiques, sociales, liturgiques, catéchétiques, etc. – que le délégué à la pastorale des migrants et son équipe ne peuvent à eux seuls détenir.

En définitive, le travail en réseau permet aux acteurs de la pastorale des migrants de mieux se concentrer sur la dimension pastorale de leur mission et, dans le cadre de cette dernière, de mieux ancrer l'attention aux migrants dans la pastorale ordinaire.

Un panel de partenaires

Les acteurs de la pastorale des migrants se tournent vers le monde associatif pour répondre aux nécessités matérielles des migrants mais aussi aux besoins en matière de plaidoyer. Ces partenaires associatifs sont aussi bien confessionnels que non-confessionnels.



Les acteurs de la pastorale des migrants collaborent également avec les autres services d'Église (catéchèse et catéchuménat, jeunes et vocations, relations avec les musulmans, liturgie et pastorale sacramentelle), afin de permettre la prise en compte de la dimension culturelle dans l'accompagnement pastoral et d'encourager ainsi l'inclusion des migrants dans la pastorale ordinaire.

Vivre un partenariat constructif

Le travail en réseau doit se vivre dans la complémentarité et le respect de la spécificité de chaque organisme. Pour ce faire, il est important que le délégué à la pastorale de migrants assume clairement la dimension ecclésiale et diocésaine de son action et ce, même s'il lui arrive parfois d'être engagé à titre personnel dans d'autres lieux (associations, syndicats, formation politique, etc.).

Pour garantir un partenariat paisible et fructueux, il est important de respecter quelques règles simples : clarifier les motivations des partenaires et pouvoir dire les siennes ; préciser les objectifs de l'action et les moyens de mises en œuvre ; s'appuyer sur un réseau de partenaires de sensibilité proche ; rester en dialogue constant avec son évêque et agir en toute transparence avec lui.

Bibliographie



- *Erga Migrantes caritas Christi* (La charité du Christ envers les migrants), Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement, 2004.
- *L'accueil des migrants : une expérience qui déplace. Une invitation à la relecture dans la foi*, SNPMPI, septembre 2017.
- « Foi et cultures, une relation vitale. La catholicité de l'Église à l'épreuve des migrants », *Documents Épiscopat n° 3/2016*.
- *Travail en réseau : le partenariat associatif*, SNPMPI, mars 2018.
- *Glossaire pour la pastorale des migrants*, SNPMPI, 2019.

GLOSSAIRE

de la pastorale des migrants

Pastorale des migrants

L'ensemble des actions de l'Église visant à favoriser l'accueil, la protection, la promotion et l'intégration des migrants, quelle que soit leur appartenance religieuse ou culturelle et en tenant compte de toutes les dimensions de la personne. Ces actions sont menées dans les pays de destination, de transit mais aussi d'origine des migrants et peuvent concerner ceux qui accueillent et ceux qui sont accueillis. Elles peuvent être portées par tous les acteurs de l'Église : diocèses, paroisses, mouvements, congrégations religieuses, associations catholiques, etc.

Service diocésain de la pastorale des migrants

Service d'Église, en charge de mettre en œuvre une pastorale des migrants pour le diocèse, selon les orientations de l'évêque et en lien avec d'autres acteurs. Attentif à l'intégralité des personnes, le service diocésain de la pastorale des migrants porte et promeut une attention particulière aux dimensions religieuse et spirituelle. Consciente de l'importance des spécificités culturelles de la foi, il favorise une pastorale de communion qui tienne compte de la diversité des croyants, servant ainsi la catholicité de l'Église.

Termes clés de la migration

Apatride

Toute personne dépourvue de la nationalité d'un quelconque pays qui se trouve, par voie de conséquence, privée de ses droits fondamentaux et de l'accès aux services dont bénéficient les personnes jouissant d'une citoyenneté.

Asile

L'asile est la protection qu'accorde un État à un étranger qui est (ou risque d'être) persécuté dans son pays. Ces persécutions peuvent provenir des autorités de ce pays mais aussi d'acteurs non étatiques si la protection ne peut y être assurée par les autorités.

Débouté

Demandeur d'asile dont la demande a été rejetée définitivement.

Demandeur d'asile

Personne ayant quitté son pays en quête d'une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié est encore en cours d'examen.

Déplacé interne

Personne contrainte à fuir son lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'a pas franchi les frontières.

« Dubliné »

Personne qui fait l'objet d'une procédure selon le règlement européen Dublin (règlement qui régit les règles de compétences pour l'examen des demandes d'asile dans l'Union européenne). Elle encourt le transfert dans le premier pays européen où elle a déjà demandé l'asile ou transité, où elle a un membre de famille ou encore qui lui a délivré un visa ou un titre de séjour.

Expatrié

Personne résidant dans un autre pays que le sien (sa patrie). De nombreux migrants cherchent à s'affranchir de cette désignation « migrants » qu'ils jugent stigmatisante, préférant s'appeler « expatriés » (même s'ils remplissent les critères d'un « migrant », selon la définition de l'UNESCO). Le terme est utilisé le plus souvent pour des personnes originaires des pays occidentaux.

Migrant

Toute personne qui quitte son pays pour aller vivre dans un autre, pour quelque raison que ce soit, et ce de façon temporaire (par exemple les étudiants ou travailleurs saisonniers) ou permanente. Certains se déplacent de leur propre gré, d'autres y sont forcés, notamment en raison de guerres, de persécutions, de famine ou encore de changement climatique. Lorsque les personnes ne franchissent pas une frontière internationale mais se déplacent au sein d'un même pays, on parle de migration interne.

Réfugié

Personne ayant fui son pays, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut pas trouver de protection dans son propre pays. Il existe aussi une acception non juridique de la notion de réfugié, qui désigne toute personne contrainte à quitter son pays d'origine et ne pouvant y retourner.

« Sans papiers »

Personne étrangère vivant en France sans le droit d'y séjourner. Beaucoup d'étrangers en situation irrégulière étaient entrés régulièrement sur le territoire français (avec un visa de touriste, d'étudiant ou autre) ou encore en déposant une demande d'asile à leur arrivée, mais ils n'ont pas pu obtenir le droit d'y séjourner durablement.

Structures pastorales spécifiques

Diverses solutions sont prévues par le droit canon pour assurer un soin pastoral approprié aux fidèles qui ont émigré, en tenant compte du rite, de la langue et de la nationalité des fidèles. Ces différentes structures pastorales spécifiques restent toujours sous la responsabilité de l'évêque du lieu et reçoivent mission de celui-ci.

Paroisse personnelle ethnique et linguistique

La paroisse personnelle ethnique et linguistique est prévue pour une collectivité immigrée constamment renouvelée et d'une certaine importance numérique. Elle conserve les services paroissiaux habituels (annonce de la Parole, catéchèse, liturgie, diaconie) en s'adressant à une population immigrée d'une même langue ou nation. Le prêtre ayant à charge une paroisse personnelle pour les migrants jouit des mêmes facultés et des mêmes obligations que les curés.

Mission « avec charge d'âmes » (« *Missio cum cura animarum* »)

Quand le groupe de fidèles d'une même langue ou nation manque de stabilité, leur soin pastoral pourra être assuré par la constitution d'une « mission avec charge d'âmes », érigée par l'évêque, sous la responsabilité d'un aumônier. Les droits et devoirs de l'aumônier sont, toute distinction gardée, comparables à ceux d'un curé. La Mission a ses propres registres paroissiaux. Si les circonstances le rendent nécessaire, la Mission avec charge d'âmes érigée sur le territoire d'une ou encore de plusieurs paroisses peut être rattachée à une paroisse territoriale.

Aumônerie catholique de la migration

Service d'Église qui assure un accompagnement pastoral ethnique et linguistique au niveau d'une zone, pour assister spirituellement les migrants de la même langue ou de la même nation. L'aumônerie ne possède pas ses propres registres paroissiaux. L'aumônier est le prêtre, nommé par l'Ordinaire du lieu, à qui est confié l'accompagnement pastoral d'un groupe particulier de fidèles. Dans les pays où les aumôniers des migrants de même langue sont nombreux, il est recommandé que l'un d'eux soit nommé coordinateur national. En France, 21 coordinateurs nationaux sont reconnus par la Conférence des évêques de France. Les coordinateurs nationaux reçoivent une lettre de mission de l'évêque en charge de la pastorale des migrants au sein de la Commission épiscopale pour la mission universelle de l'Église.

Église de rite oriental

Au sein de l'Église catholique existent plusieurs Églises avec des rites différents, chacune avec un patrimoine liturgique, théologique, spirituel et disciplinaire propre. Dans l'Église catholique latine, le rite romain est le plus répandu, mais d'autres rites existent également en son sein, comme le rite ambrosien ou zairois. À côté de l'Église catholique latine existent différentes Églises catholiques de rite oriental, avec leur langue et tradition propre (rites copte, chaldéen, syrien, arménien, byzantin). Ces Églises catholiques, de « droit propre » (*sui iuris*), sont en pleine communion avec l'évêque de Rome et font partie de l'Église catholique comme l'Église latine. Certaines de ces Églises ont leur propre évêque en France (Arméniens, Maronites et Ukrainiens catholiques), d'autres sont

rattachées à l'Ordinariat des catholiques des Églises orientales résidant en France (appartenant notamment aux Églises grecque-melkite, syriaque, copte, chaldéenne, gréco-catholique roumaine ou russe). Aujourd'hui, de nombreux catholiques d'autres rites arrivent en France. Il est obligatoire d'observer, dans la mesure du possible, le rite propre à ces catholiques.

Sigles et acronymes

ADA : Allocation pour demandeur d'asile, versée aux demandeurs d'asile qui ont accepté l'offre de prise en charge et qui ne se sont pas vu refuser les conditions d'accueil.

AGDREF : Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France, logiciel de gestion des fichiers placé sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur.

AME : Aide médicale d'État. Permet aux personnes étrangères en situation irrégulière en France, avec de faibles ressources, un accès remboursé à certains soins de santé.

AJ : Aide juridictionnelle. Permet d'être assisté par un avocat, rémunéré par l'État (par exemple, pendant le recours contre une décision de l'OFPPRA à la CNDA ou dans les procédures relatives aux transferts Dublin, aux OQTF, à la rétention).

APS : Autorisation provisoire de séjour. Titre provisoire pouvant durer 1 à 12 mois.

AR : Assignation à résidence.

AT-SA : Accueil temporaire service de l'asile. Structure d'hébergement des demandeurs d'asile.

CADA : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Assure l'hébergement et l'accompagnement social et administratif.

CAO : Centre d'accueil et d'orientation.

CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

CHUM : Centre d'hébergement d'urgence migrants.

CNDA : Cour nationale du droit d'asile. Juridiction administrative qui examine les recours déposés contre les décisions de l'OFPPRA.

CPH : Centre provisoire d'hébergement. Structure d'accueil spécialisée dans l'hébergement et l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale.

CRA : Centre de rétention administrative. Lieu de privation de liberté où sont enfermées les personnes étrangères interpellées faisant l'objet d'une procédure d'éloignement.

DDD : Défenseur des droits. Autorité administrative indépendante qui veille au respect des droits et des libertés.

DNA : Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, coordonné par l'OFII.

EURODAC : Système d'information mis en place dans l'Union européenne, contenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile, de personnes franchissant les frontières extérieures de l'UE ou se trouvant sur le territoire d'un Etat-membre, en situation illégale.

GUDA : Guichet unique des demandeurs d'asile. Structure regroupant les services des préfectures et de l'OFII.

HUDA : Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile. Nom générique pour désigner les hébergements mis en place pour pallier le manque de places en CADA.

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration. Établissement public administratif chargé notamment de l'accueil et de l'intégration des immigrants autorisés à séjourner durablement en France, de l'accueil des demandeurs d'asile ou encore de l'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.

OFPPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides, chargé d'instruire les demandes d'asile et d'assurer la protection administrative des bénéficiaires d'une protection internationale.

OP : Officier de protection (personnel de l'OFPPRA).

OQTF : Obligation de quitter le territoire français : mesure administrative d'éloignement.

PAF : Police aux frontières.

PRADHA : Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile.

PUMa : Protection universelle maladie. Réforme de l'assurance maladie entrée en vigueur en 2016, permettant que toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière ait droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue.

SPADA : Structure de premier accueil des demandeurs d'asile. Chargée de la présentation de la demande puis pour les personnes non hébergées, de prestations de domiciliation et d'un accompagnement social et administratif.

TA : Tribunal administratif. Juridiction administrative : il statue, par exemple, sur les recours contre les OQTF)

Plus d'information dans l'*Abécédaire des migrations* de la Cimade
(<https://www.lacimade.org/faq/abecedaire-des-migrations/>)